

Chef de quart de passerelle

RNCP4981 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	311u
Code(s) ROME	A1406, N3101
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	03/03/2012

Certificateur(s)

Ecole Navale et Groupe des Ecoles du Poulmic - Ecole de Manoeuvre et de Navigation

<http://www.ecole-navale.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le chef de quart de passerelle a pour mission : - d'assurer la conduite du navire en toute sécurité : à la mer, il est amené, en général, à assurer seul la navigation et la sécurité nautique du bâtiment à la passerelle du navire.

- d'assurer du bon usage des transmissions : à la mer, il est responsable de la tenue des transmissions.
- d'organiser la passerelle d'un bâtiment : à la mer et à quai, il gère avec son équipe les opérations de mise à jour de l'ensemble de la documentation, des tableaux synoptiques et des ouvrages de la passerelle.
- de superviser la gestion du matériel dont il a la responsabilité : à quai, il veille à la bonne tenue de la comptabilité des matériels.
- d'assurer de la disponibilité du matériel dont il a la responsabilité. A quai, il assure avec son équipe la disponibilité du matériel.
- d'assurer du bon état des locaux et surfaces confiés au service.
- de participer à la lutte contre les sinistres. A quai et à la mer, il est chef d'une équipe constituée pour combattre éventuellement un incendie ou une voie d'eau.
- de participer à la surveillance du bâtiment. A quai, il est responsable de l'encadrement du personnel attaché à la surveillance du bâtiment.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées par le titre Le titulaire de la certification maîtrise les opérations suivantes :

la navigation en toute circonstance en et hors vue de terre

l'exploiter des systèmes, des instruments et des aides à la navigation

la sécurité nautique du bâtiment

la manœuvre du bâtiment en toute circonstance

la direction des équipes de passerelle et de manœuvre

les transmissions à bord des bâtiments de la Marine nationale

le contrôle des communications internes et externes

la mise à jour de la documentation passerelle

le contrôle de la correction des documents et ouvrages nautiques de la passerelle

la formation du personnel oeuvrant en passerelle

le suivi des mouvements comptables

le contrôle de la gestion des stocks

le contrôle du bon fonctionnement des matériels

l'encadrement du personnel sous ses ordres
la supervision de l'entretien et de l'agencement des locaux
la prévention des risques contre les incendies et les voies d'eau
l'intervention sur un sinistre
la direction d'une équipe de protection défense.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire de la certification a vocation à exercer ses fonctions comme sous-officier dans la marine nationale. A l'issue de leur contrat dans la marine, les titulaires de l'emploi exercent leurs activités dans les entreprises suivantes : nautisme, centre de formation à la navigation, off-shore et transport maritime.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Chef de quart de passerelle

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'obtention du statut militaire, sous réserve des conditions de recrutement en vigueur, est exigée par le ministère de la défense pour exercer cet emploi au sein de la Marine Nationale.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique, Intensité d'embauche
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (25 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	598
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

- Président : le commandant de l'école, le chef d'état major ou un cadre d'instruction (directeur de l'enseignement, directeur de cours, chef ou adjoint de département ou groupement d'instruction) ; - Membres
Un cadre d'instruction, les professeurs, ou instructeurs désignés par le commandant de l'école ;
- Membre avec voix consultative
Le médecin de l'école.

COMPOSITION DU JURY — VAE

5 personnes composent le jury - Qualité du président du jury : Commandant de l'école

- Au moins 1 représentant « employeur » (tout membre de la profession exerçant des fonctions d'employeur d'un salarié titulaire de la certification) choisi au choix, au sein des forces, auprès de l'autorité de direction générale, auprès de l'autorité de tutelle de compétences, parmi le personnel de réserve ou parmi les partenaires professionnels civils de la Marine (entreprise, ministère, syndicat professionnel, etc) ;
- Au moins 1 représentant « salarié » (tout membre de la profession occupant des fonctions visées par la certification) choisi au sein des forces parmi les 8 promotions précédentes ou parmi le personnel de réserve.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 03/03/2012

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1288

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP15243

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

e-mail : sicm@recrutement.marine.defense.gouv.fr N°AZUR : 0 810 501 501

<http://www.marinerecrute.gouv.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4981/>